

LA FEUILLE N°14

Journal électronique du cadre de vie, de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »
Antoine de Saint-Exupéry

Numéro spécial « Semaine du développement durable 2012 ».



Cette année, la semaine du développement durable a pour thème « l'information aux citoyens », pour « les inciter à devenir des consomm'acteurs ».

Informé, notamment la société civile, mais aussi offrir à celle-ci l'opportunité de s'exprimer, c'est précisément la vocation première de « La Feuille », le journal électronique de la Direction Départementale des Territoires du Jura, qui a fêté ses trois ans au mois de janvier.

Ce quatorzième numéro reprend les extraits les plus significatifs des 26 interviews publiées à la rubrique : « Cinq questions posées à... ». Une seule page est consacrée à chaque entretien.

Quelques-uns de ceux qui ont accepté de nous consacrer un peu de

leur temps n'exercent plus les mêmes fonctions qu'à l'époque, lorsque nous leur avons donné la parole. Les noms de certains organismes qu'ils représentaient ont pu changer.

Les données chiffrées qu'ils ont citées ont parfois évoluées sensiblement, dans l'un ou l'autre sens.

Toutefois, les sujets traités n'ont rien perdu de leur actualité. Les réflexions et les actions engagées se poursuivent encore aujourd'hui.

Le présent document, qui est aussi un hommage rendu à celles et ceux qui œuvrent, au quotidien, à la préservation et à l'amélioration de notre environnement, sera « mis en ligne » sur le site internet de la DDT du Jura pendant la semaine du développement durable.

François Mauriac a dit ou a écrit un jour : « Il ne sert de rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre ».

Faisons ensemble le vœu que ce numéro spécial de « La Feuille » sera l'un des « petits ruisseaux » qui feront demain les « grandes rivières », à l'origine d'une prise de conscience environnementale collective, qui ne nous permettra sans doute pas de gagner la Lune, mais au moins de conserver la Terre...

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture. Vous pouvez retrouver l'intégralité de tous les numéros de votre journal sur le site internet de la DDT du Jura.



Gérard Perrin,
Directeur départemental
des Territoires du Jura

« La Feuille » n°1, janvier-février 2009. « La protection des paysages ».



Christian Vuillaume,
maire de
Château-Chalon,
président de
la communauté
de communes
des coteaux de
la Haute-Seille.

« Je suis convaincu qu'en règle générale, une AOC est indissociable de son terroir, et que la renommée de notre prestigieux Vin jaune élaboré à Château-Chalon est intimement liée à celle du paysage viticole. »

Il existait certes quelques « points noirs » paysagers, mais je pense toutefois très sincèrement qu'avant le classement, les vigneronns étaient déjà respectueux de ce site hérité des générations qui les ont précédés, et qu'ils l'entretenaient de manière très raisonnable. Si elle n'était pas justifiée par une urgence particulière, la mesure de protection réglementaire instaurée fut en revanche l'expression d'une reconnaissance du labeur des viticulteurs.

Je suis convaincu qu'en règle générale, une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est indissociable de son terroir, et que la renommée de notre prestigieux Vin jaune élaboré à Château-Chalon est intimement liée à celle du paysage viticole.

Le contexte environnemental, patrimonial et paysager de la production agricole est un critère déjà pris en compte par l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO), qui sera très certainement à l'avenir de plus en plus sensible à cette dimension. Le caractère exceptionnel du site est ainsi un argument de vente supplémentaire, et la plupart des vigneronns l'ont bien compris.

Les services de l'État, et en particulier ceux de la direction régionale de l'en-

vironnement (la DIREN), ont joué un rôle déterminant. Ils ont mis en œuvre une démarche relevant véritablement de la maïeutique, car elle fut à l'origine d'une prise de conscience progressive, par le plus grand nombre, des enjeux du classement, des perspectives qu'il ouvrirait, des moyens, en particulier financiers, dont le territoire pouvait bénéficier.



Château-Chalon : le vignoble.
© Raymond Michaud.

Durant les quatre années qui ont finalement abouti au classement, les services de l'État ont pris le temps d'expliquer de manière objective l'intérêt de celui-ci, mais aussi ses conséquences, voire les contraintes qu'il impliquait.

Ils n'ont jamais interrompu le dialogue avec les opposants. Ils ont su anticiper en créant un comité de pilotage, et en engageant une réflexion sur la gestion du site, sans attendre la fin de la procédure réglementaire.

La très bonne étude réalisée dans ce cadre a été déterminante. Elle a notamment permis de rassurer les

représentants de la profession, qui ont bien compris que la protection du paysage n'aurait aucune incidence sur les pratiques viticoles.

Quelques jours seulement après la signature du décret de classement, le 16 janvier 2006, un colloque international dédié aux paysages viticoles et présidé par Jean-Robert Pitte, éminent géographe alors président de la Sorbonne, a été organisé à Lons-le-Saunier.

À l'issue de la manifestation, le préfet, le directeur de la nature et des paysages du ministère de l'environnement, les élus locaux, les représentants des viticulteurs, ont signé la charte de Fontevraud. Tous se sont ainsi solennellement engagés à gérer durablement le site.

Ces initiatives ont permis de dépasser la dimension simplement administrative de la démarche, ainsi couronnée par une étape importante de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.



Château-Chalon : le vignoble.
© Raymond Michaud.

« La Feuille » n°1, janvier-février 2009. « La protection des paysages ».



Jean-Philippe Bourdy, président de l'AOC Château-Chalon.

« Une viticulture plus durable doit être globale. Elle doit prendre en compte non seulement la préservation et la mise en valeur des paysages viticoles, mais aussi la réduction des pollutions, notamment des rivières et de la ressource en eau, etc. »

Les parcelles sont souvent difficiles à exploiter à Château-Chalon mais, plus encore peut-être qu'ailleurs, une relation affective très forte unit les vigneron à leur terre et à leur vigne, ainsi qu'au site remarquable qu'ils contribuent à préserver. Je pense que dans les années 2000, le paysage n'était pas particulièrement menacé, et qu'il était plutôt bien entretenu.

Le classement a été cependant très probablement l'aiguillon qui a permis à tous de mieux prendre conscience du caractère exceptionnel des lieux.

Les représentants des services de l'État ont fait un très bon travail. Il ont su notamment associer les vigneron et les élus à la démarche.

Il me semble que le bilan du classement est positif. Celui-ci est sans doute tout d'abord à l'origine d'une certaine émulation entre les vigneron, les uns prenant exemple sur les autres pour restaurer leur cabane de vigne ou leurs murs en pierres sèches.

Depuis quelques années, chaque fois que je travaille dans les vignes, je vois quatre ou cinq, voire une dizaine de personnes qui se promènent dans le vignoble, ce qui était moins souvent le cas par le passé.

C'est peut-être la conséquence des 35 heures, les salariés disposant de plus de temps libre, ou de l'allongement de la durée de la vie, qui permet aux seniors d'être en bonne santé et alertes plus longtemps.

Je suis cependant convaincu que le classement renforce la notoriété du site, et qu'il est par conséquent un argument supplémentaire qui contribue à la promotion de notre production, même s'il est difficile de quantifier précisément cet impact.



Château-Chalon : le vignoble.
© Raymond Michaud.

Le classement est l'un des aspects de ce qui pourrait être un jour un projet global de développement durable de la viticulture à Château-Chalon, mais il n'est pas le seul. Il est indissociable en effet des nouvelles pratiques qui se développent depuis quelques années. Dans le Jura, de plus en plus de vigneron partagent les orientations du « Grenelle environnement », et l'agriculture biologique concerne, me semble-t-il, près de 10% du vignoble.

J'ai opté pour la biodynamie, qui se traduit notamment par une préparation particulière des sols, qui s'ajoute aux spécificités de l'agriculture biologique.

Le désherbage est exclusivement mécanique. L'herbe est conservée entre les rangs, en particulier en hiver, ce qui permet de lutter contre l'érosion des sols. Cette pratique a une incidence sur les paysages viticoles, plus verts aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois. Pour le traitement de la vigne, je n'utilise que le soufre, le cuivre, et des tisanes de plantes.

Une viticulture plus durable doit être globale. Elle doit prendre en compte non seulement la préservation et la mise en valeur des paysages viticoles, mais aussi la réduction des pollutions, notamment des rivières et de la ressource en eau, etc.



Château-Chalon : le vignoble.
© Raymond Michaud.

« La Feuille » n°2, mars-avril 2009. « La gestion et la mise en valeur des paysages ».



Rémi Gauthier,
directeur de
l'association
« Agate
paysages ».

« À l'issue du parcours professionnel proposé par l'association, 40% de ceux que nous embauchons accèdent à un emploi ou à une formation qualifiante. »

« Agate paysages » est une association « loi de 1901 ». Sa vocation première est de proposer, en milieu rural, un parcours professionnel (je préfère ce terme à celui de « réinsertion », trop souvent péjoratif), à des personnes qui rencontrent des difficultés. L'objectif de la démarche est de leur permettre de trouver ou de retrouver un emploi, et donc une place dans la société.

Nous employons une centaine de salariés qui bénéficient d'un contrat aidé. Certaines équipes effectuent des travaux forestiers ou de restauration des berges de cours d'eau. L'une d'entre elles cultive des légumes, vendus ensuite à des particuliers, et une autre est spécialisée dans la restauration de murs en pierres sèches.

30% des salariés sont titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle, mais ils l'ont obtenu il y a parfois plus de 20 ans, et cette formation est aujourd'hui complètement obsolète. 65% ont un niveau 5 bis ou 6, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun diplôme, ou qu'ils ont préparé un CAP qu'ils n'ont malheureusement pas réussi à « décrocher ».

Les équipes comptent entre six et dix personnes en fonction du contexte (les travaux forestiers sont plus

dangereux, et les effectifs sont par conséquent réduits). Elles sont encadrées par des responsables, généralement qualifiés dans le domaine des aménagements paysagers.

Ces équipes vertes travaillent en règle générale au profit de collectivités territoriales, auxquelles sont facturés les travaux réalisés.



Chantier de réinsertion.
© « Agate paysages ».

Cinq personnes employées par « Agate paysages » assurent l'accompagnement socioprofessionnel des salariés.

Avec l'aide notamment de la région et du département, l'association finance en outre une partie de leur formation à la conduite automobile. L'obtention du permis de conduire est en effet primordiale en milieu rural pour leur permettre de rechercher et d'exercer un travail.

À l'issue du parcours professionnel proposé par l'association, 40% de ceux que nous embauchons accèdent à un emploi ou à une formation qualifiante. C'est un bon

résultat quand on le compare à la moyenne de ceux obtenus par les structures similaires à la nôtre.

Dans le cadre notamment des plans de gestion des sites classés de Baume-les-Messieurs, de Château-Chalon, mais aussi de Frontenay, les équipes vertes de l'association contribuent, par des actions de défrichage, au bon équilibre entre les espaces ouverts et boisés. Elles restaurent également des perspectives paysagères, des murs en pierres sèches et des cabanes de bergers,...

Elles ont appris à prendre en compte la sensibilité particulière des milieux naturels, en réalisant par exemple des travaux, parfois importants, sans recourir à des moyens lourds. Elles ont ainsi acquis une expérience et un savoir-faire qui leur permettent d'intervenir également dans d'autres sites sensibles, qui relèvent par exemple de « Natura 2000 » (la directive européenne « habitats »).



Chantier de réinsertion.
© « Agate paysages ».

« La Feuille » n°2, mars-avril 2009. « La gestion et la mise en valeur des paysages ».



**Christian
Coutand,
berger à
Baume-les-
Messieurs.**

« Le résultat est spectaculaire. Le troupeau entretient les espaces ouverts qui contribuent à la beauté des paysages du site. »

Quand j'avais huit ans (je vivais alors en Normandie), je regardais « Nans le berger » chez mon grand-père qui avait la télévision. J'étais fasciné par le héros de cette série télévisée, seul dans les montagnes avec son chien et son troupeau. J'ai immédiatement su que c'était ce que je voulais faire.

Après avoir exercé plusieurs métiers, j'ai débuté en 1979 dans le massif des Écrins, avec 2 000 bêtes. Cette première expérience a été très dure, et j'ai passé l'été à courir après les brebis. Toutes les deux à trois semaines environ, j'avais rendez-vous dans une clairière avec le patron qui me ravitaillait.

Au bout de deux mois, il est monté jusqu'à l'alpage, il s'est assis, et il m'a demandé de faire défiler le troupeau devant lui. D'un seul coup d'œil, il m'a dit combien de bêtes avaient été malades, ou avaient avorté durant l'été, alors que pendant tout ce temps je n'avais rien remarqué. Je n'avais vu que de blancs moutons, pour moi tous identiques. Cet homme a conforté la passion qui était la mienne.

J'ai participé aux grandes transhumances dans la plupart des montagnes de France : les Alpes-

Maritimes et celles de Haute-Provence, ainsi que les Hautes-Alpes. C'était magnifique de partir du Var, de traverser deux départements à pied pour gagner d'abord le plateau de Valensole, et ensuite les estives où s'achevait le voyage.

Dans le Valais, en Suisse, j'ai été confronté à une neige souvent précoce en raison de l'altitude. Aux Diablerets et aux Dents du Midi, elle tombait parfois vers le dix août. J'ai vécu également dans les Pyrénées, mais je n'ai jamais été berger en pays cathare. En revanche, je l'ai été dans le Massif central (dans le Lioran), et bien sûr dans le Jura.



**Baume-les-M. : transhumance.
© CREN de Franche-Comté.**

Je suis employé par le conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté, qui finance l'opération avec la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille. À la fin du printemps, je conduis à Baume-les-messieurs entre 70 et 100 bêtes appartenant à un éleveur de Bonnefontaine. Le résultat est spectaculaire. Le troupeau entretient les espaces ou-

verts qui contribuent à la beauté des paysages du site.

Christian et le loup... Nous avons peut-être pratiqué un élevage trop extensif. Nous n'avons peut-être pas le droit de jouir seuls de ces vastes étendues, de ces montagnes qui semblaient nous appartenir. Je veux croire qu'une solution sera trouvée afin de concilier le pastoralisme et le retour des grands prédateurs. Nous y parviendrons sans doute, je l'espère.

Je pense toutefois que la présence du loup n'est pas compatible avec le métier ancestral de berger que les anciens m'ont appris dans les années 80, une profession que j'ai tant aimée, et qui aura vécu, je le crains. Les bêtes seront gardées « au carré », « à bâton planté ». Elles seront parquées la nuit, à l'abri de clôtures électrifiées, ou derrière les murs d'une bergerie.

Malheureusement, la contrepartie de cette évolution c'est que les troupeaux ne « nettoieront » très probablement plus des estives aussi étendues que par le passé. Essayons cependant d'être optimistes : nous saurons peut-être alors inventer les mesures complémentaires nécessaires qui nous permettront de contenir la friche et la forêt, afin de continuer à préserver les paysages et la biodiversité...

« La Feuille » n°3, mai-juin 2009.

« La protection et la gestion de la ressource en eau et des zones humides ».



Jean-Philippe Deslandes, délégué « Lacs » au Conservatoire du littoral.

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975 afin de contribuer à la préservation des espaces côtiers et des rivages des lacs d'une superficie supérieure à 1 000 ha (ils sont une quinzaine en France). Dix Délégations de rivages appliquent la politique du Conservatoire. Celle qui est chargée des lacs emploie actuellement trois salariés. Elle est la plus récente, puisqu'elle s'est installée le 1^{er} mai 2008 à Chambéry, au centre de l'arc alpin.

« Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975 afin de contribuer à la préservation des espaces côtiers et des rivages des lacs d'une superficie supérieure à 1 000 ha. »

Près de 140 personnes constituent l'équipe opérationnelle du Conservatoire en France. Son budget global est de l'ordre de 37,5 millions d'euros.

La mission première du Conservatoire est d'acquies, à l'intérieur de périmètres définis avec les élus locaux, des espaces naturels dont l'intérêt écologique, paysager ou historique est avéré. Il intervient également lorsqu'un site est menacé ou qu'il mériterait d'être ouvert au public, ou pour réinstaller des activités traditionnelles garantes du maintien des richesses intrinsèques.

L'acquisition se déroule en règle générale de gré à gré, dans le cadre de zones de préemption instituées par les départements au titre des espaces

naturels sensibles ou, beaucoup plus rarement, par expropriation lorsque les sites sont menacés. Au 1^{er} avril 2009, plus de 125 000 ha ont été acquis. 2500 ha concernent les lacs. 600 sites naturels ont ainsi bénéficié de la politique foncière mise en œuvre par le Conservatoire.

Une fois le terrain acquis, un plan de gestion est établi afin de disposer en premier lieu d'un diagnostic précis du site (inventaires des milieux naturels, de la faune, de la flore et des usages) et ensuite de définir des objectifs de gestion et d'arrêter un plan pluriannuel d'actions. Un Comité de gestion est mis en place avec les partenaires institutionnels, techniques, financiers et associatifs. La mise en œuvre des actions retenues constitue l'étape opérationnelle de la démarche et elle s'inscrit dans le cadre d'un processus d'évaluation permanente.

Vouglans est le seul plan d'eau du département d'une superficie supérieure ou égale à 1 000 ha. En 2005, en accord avec les partenaires du Conservatoire, une étude a été réalisée pour inventorier les espaces susceptibles de faire l'objet d'une intervention foncière.

En décembre 2007, 56 ha ont été acquis à Pont-de-Poitte. Un comité de gestion a alors été mis en place

dans le but d'associer les partenaires institutionnels, techniques, financiers et associatifs à l'élaboration du plan de gestion. La rédaction de cette « feuille de route » a été confiée au printemps 2008, dans le cadre d'un appel d'offres, au Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté associé à l'Office National des Forêts.

Actuellement, quatre nouvelles acquisitions sont en cours aux abords du lac de Vouglans. Les terrains concernés couvrent une superficie d'environ 5 ha. Les démarches sont strictement amiables et donc plus longues, car aucune zone de préemption n'a été mise en place à ce jour autour de Vouglans.

Le Conservatoire intervient comme n'importe quel acheteur et négocie sur la base d'une estimation de la valeur vénale des parcelles par France Domaine.



Le lac de Vouglans.
© Jean-Philippe Deslandes.

« La Feuille » n°3, mai-juin 2009.

« La protection et la gestion de la ressource en eau et des zones humides ».



Pascal Collin,
directeur du
Conservatoire
Régional des
Espaces
Naturels de
Franche-Comté.

« Le CREN est une association « loi de 1901 ». En Franche-Comté comme partout ailleurs, il a été créé afin de contribuer au maintien de la biodiversité, en participant à la protection des milieux naturels par la maîtrise du foncier et de ses usages. »

Le premier Conservatoire régional des espaces naturels a été créé en Alsace dans les années 70. Celui de Franche-Comté l'a été en 1991. Le CREN de Franche-Comté est une association « loi de 1901 », qui emploie 11 salariés.

Très rapidement, la loi de 1976 s'est avérée insuffisante pour assurer une protection efficace des espèces végétales et animales, car celles-ci sont aussi indirectement menacées par la dégradation, ou pire encore par la disparition de leurs habitats.

En Franche-Comté comme partout ailleurs, le CREN a donc été créé afin de contribuer au maintien et au développement de la biodiversité, en participant à la protection des milieux naturels par la maîtrise du foncier et de ses usages.

Une première évaluation de notre situation régionale nous a permis de hiérarchiser les enjeux. Nous avons constaté que les espaces boisés étaient en règle générale moins fragiles et moins dégradés que les biotopes plus ouverts.

La préservation de ces derniers est donc une priorité pour le Conservatoire. Il s'agit de milieux soit très secs, comme les pelouses, soit très humides, à l'instar des marais, des tourbières.

Lorsqu'un site nous intéresse, nous recensons les propriétaires des parcelles concernées. Si celles-ci sont publiques, nous ne cherchons pas à les acheter, mais seulement à convaincre les élus concernés qu'il est primordial de protéger les habitats naturels sensibles situés sur ces terrains que possède la collectivité.



Mare d'Esserval-Tartre.
© CREN de Franche-Comté.

Quand le site appartient à des propriétaires privés, nous engageons des démarches afin d'acheter les parcelles, soit au profit des communes ou de leurs groupements soit, si ces personnes publiques ne sont pas intéressées, pour le compte du Conservatoire. Celui-ci intervient ainsi sur près de 2 500 ha en Franche-Comté, mais il n'en possède que 10 % environ, soit à peu près 200 ha.

Lorsque les collectivités locales ont bien voulu acquérir les terrains, nous signons avec elles une convention de gestion, ou

d'assistance technique et scientifique. Dans le cadre de ce second type de contrats, nous n'intervenons pas directement, mais nous assurons une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les habitats concernés par les opérations engagées par le CREN font l'objet d'un plan de gestion, dont les préconisations sont ensuite mises en œuvre. Le plan de gestion comporte un inventaire écologique détaillé, précise les enjeux et les hiérarchise. Il définit enfin les mesures qui sont ensuite engagées afin, au minimum, de maintenir la biodiversité, voire d'améliorer la qualité des milieux, et d'accroître les populations des espèces animales et végétales répertoriées.

Dans le cadre d'un programme de pâturage écologique (« Patureco ») que nous souhaiterions mettre en œuvre à l'échelle de la région toute entière, nous étudions la possibilité de créer un troupeau spécifiquement dédié aux actions du CREN.



Azuré de la croisette.
© CREN de Franche-Comté.

« La Feuille » n°4, septembre-octobre 2009. « Le cycle de l'eau : la gestion intégrée des risques d'inondations ».



René Guillaume,
maire de
Domblans.

Lors des réunions organisées par le syndicat mixte du SCoT du Pays lédonien, j'ai eu l'occasion de constater que le projet de PPRi [Plan de Prévention des Risques d'inondations] suscitait des réactions parfois assez vives des maires des communes situées un peu plus en aval, dans le secteur de Ruffey-sur-Seille, de Desnes, de Bletterans, ... Je n'aimerais pas être à leur place, car ces territoires sont beaucoup plus concernés que le nôtre par les inondations.

Il ne s'agit pas cependant d'être pour ou contre le Plan de Prévention des Risques. Il me semble que nous n'avons pas le choix, et que les mesures qui seront instaurées sont indispensables. Nous ne pouvons plus laisser construire n'importe quoi n'importe où et n'importe comment, en particulier dans les zones submersibles de la vallée de la Seille, peu à peu « grignotées » depuis trop longtemps déjà par l'urbanisation.

L'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, et en particulier les représentants des services de l'État et les élus locaux, ont le devoir d'œuvrer afin notamment de garantir du mieux possible la sécurité des populations, même si les décisions qui doivent être prises sont parfois impopulaires.

Un Plan de Prévention des Risques n'est qu'un volet seulement d'une politique de lutte contre les inondations et de gestion des eaux qui doit être globale.

Un urbanisme plus durable contribue aussi à la lutte intégrée contre les inondations. Dans notre nouveau lotissement situé au lieu-dit « Les Bauches », les maisons de la première tranche (une vingtaine) ont été construites. Les eaux de pluie sont infiltrées sur place, et elles ne sont pas acheminées par un collecteur jusqu'à la rivière.

Ce principe a été retenu pour la deuxième tranche, et les surfaces imperméabilisées seront encore réduites. Pour les aires de stationnement des véhicules par exemple, il est prévu de mettre en œuvre des dalles ajourées qui permettront à la végétation de pousser dans les interstices, et à l'eau de s'infiltrer.

Les pratiques agricoles et la gestion des milieux naturels sont aussi deux autres aspects d'une politique intégrée de lutte contre les inondations.

Nous avons évoqué le rôle essentiel joué par les zones humides. Grâce à une subvention de l'État octroyée à l'époque par la direction régionale de l'environnement de Franche-Comté (DIREN), et avec l'aide

technique de l'Office National des Forêts, la commune a restauré une mare située dans l'un des espaces boisés de notre territoire.

La conservation des haies, notamment celles qui séparent les parcelles agricoles, permet de limiter le ruissellement et l'érosion des sols. Ces derniers retiennent ainsi plus facilement les eaux de pluie, ce qui retarde le gonflement des rivières en période de crues.

Le bocage est très peu présent à Domblans. Cependant, toujours avec l'aide financière de l'État (nous avons bénéficié à l'époque d'une autre subvention de la DIREN), la commune a acquis une haie qui s'inscrit dans un projet de trame verte et bleue, étudié en liaison avec le chargé de mission « Natura 2000 » de la communauté de communes des coteaux de la Haute Seille.



Crue à Domblans.
© Mairie de Domblans.

« Un Plan de Prévention des Risques n'est qu'un volet seulement d'une politique de lutte contre les inondations et de gestion des eaux qui doit être globale. »

« La Feuille » n°4, septembre-octobre 2009. « Le cycle de l'eau : la gestion intégrée des risques d'inondations ».



**Pierre-Marie
Badot,**
chercheur,
commissaire-
enquêteur.

Depuis 25 ans, je suis chercheur en biologie : j'exerce actuellement au laboratoire de Chrono-environnement, CNRS, Université de Franche-Comté, INRA.

Il y a une quinzaine d'années, j'ai été convié à participer à une réunion de l'association régionale des commissaires-enquêteurs qui se tenait à Lons-le-Saunier. C'est à cette occasion que j'ai réellement découvert et compris l'intérêt de l'enquête publique, qui est sans doute, avec le référendum, la seule expression en France d'une certaine forme de démocratie participative directe. Je suis commissaire-enquêteur depuis 1996.

En France, de très nombreux projets doivent faire l'objet d'une enquête publique : les documents d'urbanisme comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les cartes communales, les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les aménagements nécessitant une autorisation au titre de la loi sur l'eau, les grandes infrastructures à l'instar des routes, des autoroutes, des lignes ferroviaires à grande vitesse, sans oublier bien sûr les Plans de Prévention des Risques, etc.

Le maître d'ouvrage peut être l'État, une collectivité territoriale, une entreprise publique ou privée.

L'enquête publique permet d'informer la population concernée par le projet, et de recueillir les opinions de ceux qui souhaitent s'exprimer. À l'occasion de permanences assurées notamment dans les mairies, le commissaire-enquêteur joue un rôle d'interface entre le public d'une part, le maître d'ouvrage et les services concernés d'autre part. Il doit être en mesure d'expliquer le projet simplement, mais aussi de manière totalement objective et impartiale.

Le commissaire-enquêteur recueille les opinions exprimées par écrit ou oralement. Le public peut également faire des suggestions, voire des contrepropositions.

Le commissaire-enquêteur rédige ensuite un rapport d'enquête qui est public, et qui traduit l'ensemble des opinions qui ont été émises. Il donne enfin un avis personnel, défavorable ou favorable. Ce dernier peut être assorti soit de recommandations, soit de réserves. En règle générale, les conclusions motivées du rapport sont suivies par l'autorité compétente, qui n'est toutefois pas obligée de le faire.

Si chaque cours d'eau dont les débordements occasionnent des dommages conséquents était doté d'un PPRi, les personnes et les biens seraient préservés de manière incomparablement plus efficace qu'aujourd'hui.

Les PPRi ne sont toutefois que l'un des volets seulement d'une nécessaire politique intégrée de gestion des risques d'inondations.

Il convient en effet également de mieux maîtriser l'urbanisation, de réduire l'imperméabilisation des sols, d'arrêter de drainer les terres agricoles, mais aussi et surtout les zones humides. Elles sont en effet autant de champs d'expansion des crues, et le rôle de régulation joué par ces milieux naturels particulièrement riches est primordial.

Cette approche globale de la gestion des débordements des cours d'eau est aussi cruciale en raison des changements climatiques en cours.



Crue du Doubs à Longwy.
© DREAL F-C, octobre 1999.

« Les PPRi ne sont toutefois que l'un des volets seulement d'une nécessaire politique intégrée de gestion des risques d'inondations. »

« La Feuille » n°5, novembre-décembre 2009.

« L'agriculture durable : les nouvelles pratiques. La filière viti-vinicole dans le Jura ».



Alain Baud,
président de
La Société
de Viticulture
du Jura.

Les vigneron jurassiens sont animés depuis très longtemps par une volonté de garantir la qualité de la production. Cette préoccupation fut à l'origine de la création de la Société de Viticulture du Jura, une vieille dame née dans les dernières années du XIX^{ème} siècle. Ce n'est pas un hasard si un peu plus tard, en 1936, l'Appellation d'Origine Contrôlée « Arbois » fut la première AOC créée en France. La Société de Viticulture n'a pas le statut d'une association « loi de 1901 », mais celui d'un syndicat agricole.

Les AOC sont désormais des appellations d'origine et de qualité contrôlées et, afin de conforter leur crédibilité, la loi d'orientation agricole de 2006 nous a confié la gestion des agréments, autrefois assurée par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO).

Nous conseillons également nos adhérents afin de les aider à bien respecter les réglementations en constante évolution, dont l'application relève de diverses administrations. Nous informons les vigneron des règles en vigueur en matière d'élaboration des vins (certaines pratiques œnologiques sont autorisées, d'autres ne le sont pas), d'embouteillage, d'étiquetage, de traçabilité, de fiscalité, etc.

La Société de Viticulture a été un acteur majeur du programme de maîtrise des pollutions viti-vinicoles (PMPVV).

Un état des lieux a tout d'abord été dressé pour chaque bassin versant concerné. L'eau des rivières a été analysée afin de déterminer la nature et le volume des polluants d'origine viti-vinicole que celles-ci drainaient.



Le vignoble : château du Pin.
© **Raymond Michaud.**

Des actions ont été ensuite arrêtées et mises en œuvre : l'enherbement permanent des vignes, des modifications de certaines pratiques culturelles,...

Les stations d'épuration d'Arbois et de Lavigny notamment ont fait l'objet de travaux dans le cadre du PMPVV.

L'objectif initial de celui-ci était de traiter 60% des effluents viti-vinicoles du département. Il a été largement dépassé, car c'est aujourd'hui 90% des rejets qui le sont de manière effective.

Les informations techniques que nous diffusons à nos adhérents constituent tout d'abord l'une de nos priorités. En partenariat avec l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), nous avons engagé un programme de recherches afin d'améliorer la qualité de certains de nos produits.

Nous nous intéressons enfin aujourd'hui au traitement des eaux de rinçage des pulvérisateurs. Elles contiennent en effet des produits phytosanitaires qui détruisent les bactéries nécessaires au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Nous souhaitons poursuivre les efforts mis en œuvre à l'époque par le Comité Technique Viticole afin d'aider les vigneron qui le souhaitent à se convertir aux viticultures raisonnées et biologique.

La préservation des paysages viticoles me semble également une composante essentielle d'une politique globale de développement durable de la viticulture.



Le vignoble jurassien en hiver.
© **Raymond Michaud.**

« Nous souhaitons poursuivre les efforts mis en œuvre à l'époque par le Comité Technique Viticole afin d'aider les vigneron qui le souhaitent à se convertir aux viticultures raisonnées et biologique. »

« La Feuille » n°5, novembre-décembre 2009.

« L'agriculture durable : les nouvelles pratiques. La filière viti-vinicole dans le Jura ».



Cécile Claveirole,
directrice
du Comité
Interprofessionnel
des Vins du Jura.

Le Comité Interprofessionnel des Vins du Jura (CIVJ) est une association « loi de 1901 » qui réunit les représentants de la filière viti-vinicole, regroupés dans deux collèges, celui de la production et celui du négoce.

Notre mission est tout d'abord de contribuer à la promotion des vins du Jura au profit de l'ensemble de la filière, en éditant et en diffusant des affiches, des brochures, des cartes touristiques, etc.

Depuis 2006, le CIVJ s'efforce, avec l'ensemble des partenaires concernés et notamment le Comité Départemental du Tourisme (CDT), de mieux faire connaître la Route touristique des Vins du Jura, élue en 2008 « destination touristique européenne d'excellence ». Il s'agit de développer le concept d'œnotourisme, et de favoriser l'appropriation de cet itinéraire par les acteurs locaux.

Nous participons aussi activement à l'organisation de la Percée du Vin jaune, à la demande des Ambassadeurs des Vins jaunes qui organisent cette fête.

Depuis l'an dernier, la Société de Viticulture et le CIVJ ont créé une commission qui précise les actions techniques utiles pour l'ensemble de la filière.

Ce programme est ensuite mis en œuvre par la Société de Viticulture.

Nous recueillons enfin des données concernant notamment les ventes, dans le cadre d'une mission de veille commerciale, et si c'est nécessaire de régulation du marché, qui nous est confiée.



Le Savagnin.
© CIVJ.

Les vigneronnes sont dans l'ensemble fiers de leurs terroirs, et attentifs à leur préservation. Ils sont nombreux à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, par exemple l'enherbement permanent de la vigne.

La culture raisonnée de la vigne est une préoccupation majeure pour les membres du comité technique dont je vous ai parlé.

La commission technique de l'interprofession souhaite également développer la viticulture biologique, qui concerne déjà 10 à 12 % de la superficie de notre vignoble.

La préservation et la gestion des paysages viticoles et de la biodiversité impliquent de conserver les murs en pierres sèches, les cabanes, les vergers, les haies et les arbres isolés, mais aussi les rosiers qui apportent au vignoble quelques touches de couleurs.

Les saules, également dénommés osiers ou « avanchers », sont également des motifs paysagers intéressants. Certains vigneronnes ont malheureusement tendance à les couper, car ils ne sont plus utilisés pour lier la vigne.

Il est également essentiel d'expliquer aux viticulteurs qu'autour de leurs exploitations, ils doivent préférer les essences locales au thuya ou au laurier-cerise par exemple.

Les haies vives abritent en effet une faune et une flore (des oiseaux, des insectes, des reptiles, des fleurs que butinent les abeilles, etc), qui participent à la lutte intégrée contre les parasites qui menacent les cultures.



La Percée du Vin jaune 2006.
© CIVJ.

« La commission technique de l'interprofession souhaite également développer la viticulture biologique, qui concerne déjà 10 à 12% de la superficie de notre vignoble. »

« La Feuille » n°6, premier trimestre 2010. « L'agriculture durable : la politique agricole commune ».



**Christophe Vincent,
Stéphane Gros,
fruitière
fromagère des
Moussières.**

« Le développement durable est l'une de nos préoccupations, par conviction, mais aussi et surtout parce qu'il est primordial pour nous de réduire nos charges. »

Même si elles ont des origines parfois plus anciennes, les premières fruitières ont été créées au début du XX^{ème} siècle. Il s'agissait initialement de coopératives vinicoles, et c'est un peu plus tard qu'ont été fondées des fromageries organisées sur ce modèle.

La fruitière des Moussières a ouvert ses portes en 1970. 20 exploitations des Hautes-Combes, soit 28 familles d'agriculteurs, adhèrent aujourd'hui à notre coopérative. Quatre millions de litres de lait sont collectés chaque année. La fruitière s'inscrit dans une logique de « circuits courts ». Elle appartient aux éleveurs concernés qui ne dépendent pas de plusieurs intermédiaires.

Sauf erreur de ma part, la fruitière des Moussières est actuellement la seule dans le département qui produit les trois fromages bénéficiant d'une AOC dans le Jura : le Bleu de Gex, le Comté et le Morbier. Nous fabriquons également du Mousseron jurassien, de la Raclette, de la crème, du fromage blanc, des yogourts, etc.

Les cahiers des charges des AOC des fromages que nous fabriquons s'inscrivent déjà dans le cadre d'une démarche environnementale. Ils nous imposent un élevage extensif.

Le développement durable est l'une de nos préoccupations, certes par conviction, mais aussi et surtout parce qu'il est primordial pour nous de réduire nos charges.

Nos pratiques évoluent peu à peu. Nos effluents sont traités depuis l'an 2000 par la station d'épuration des Moussières.

Le développement durable concerne aussi la sécurité et le confort de nos salariés. Nous avons engagé une réflexion afin d'améliorer le bien-être de notre personnel.



**La combe des Moussières.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.**

Dans les années 60, l'agriculture de la plupart des pays de l'Union Européenne, parmi lesquels la France, n'était pas suffisamment compétitive, et c'est grâce à la PAC qu'elle a été réformée et modernisée. Sans elle, des pans entiers de notre agriculture, en particulier le pastoralisme dans les massifs montagneux, n'existeraient très probablement plus aujourd'hui.

Nous devons beaucoup à la Politique Agricole Commune, même si certaines de ses orientations auraient mérité d'être discutées. Nous espérons que la Politique Agricole Commune n'abolira pas les quotas laitiers, qui étaient pourtant souvent décriés dans les années 80.

Pour l'agriculture en général, l'élevage et le territoire des Hautes-Combes en particulier, le devenir des quotas laitiers et la succession des exploitants qui partent à la retraite sont des enjeux majeurs à court et à moyen terme. Le maintien de l'activité est un défi majeur que nous devons relever, car un élevage qui disparaît, ce n'est pas seulement des prairies qui sont peu à peu envahies par la friche et par la forêt, des paysages qui se banalisent et une biodiversité qui s'appauvrit. C'est au moins une famille qui quitte un village dont la population baisse, et c'est tout simplement l'avenir de nos territoires ruraux qui est en péril.



**La fruitière des Moussières.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.**

« La Feuille » n°6, premier trimestre 2010. « L'agriculture durable : la politique agricole commune ».



Patrick Émery,
céréaliier à
Champagny,
administrateur de
la coopérative
« Dijon céréales ».

« La Politique Agricole Commune est aujourd'hui à la croisée des chemins, tiraillée entre la volonté des uns d'ouvrir toujours plus les marchés à la concurrence des pays étrangers à l'Union Européenne, et le désir des autres de préserver notre environnement. »

Je livre ma production à la coopérative « Dijon Céréales », dont je suis l'un des administrateurs. Il s'agit d'un groupe d'une quinzaine d'entreprises, dont les activités vont de la collecte des céréales (à peu près 791 000 tonnes par an de blé, d'orge, d'oléagineux, etc.), à la première transformation (la fabrication de farines), en passant par la logistique.

« Dijon céréales », c'est aussi la production de légumes frais (salades, pommes de terre,...), d'oignons frais (26 000 tonnes) et d é s h y d r a t é s (3 300 tonnes), le matériel viti-vinicole (l'équipement des caves, les engrais,...), les magasins Gamm Vert, etc.

À l'exception d'une dizaine d'hectares qui ne sont pas drainés, je ne laboure plus avant de semer. Je me contente d'un travail un peu plus superficiel. Cette pratique perturbe moins les premiers horizons des sols, et le résultat est visible à l'œil nu : les organismes comme les vers de terre sont encore présents, alors que les labours profonds occasionnent une disparition quasi totale de cette vie animale.

Depuis une dizaine d'années, je privilégie le recours aux engrais organiques d'origine végétale et animale.

En automne, je retarde les semis afin de ne pas être dans l'obligation de désherber trop souvent.

Je m'efforce d'adapter mes pratiques afin de mieux prendre en compte l'environnement, mais je n'envisage pas une conversion à l'agriculture biologique.

J'ajouterai qu'en matière de développement durable, mes frères et moi nous ne sommes pas favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques à même le sol, sur des terres agricoles qui nous feront défaut demain pour nourrir une population mondiale en constante augmentation.

Enfin, le développement durable est aussi une priorité pour « Dijon Céréales ». L'une de ses filiales a broyé en 2007-2008 104 000 quintaux de céréales issues de l'agriculture biologique (83 000 quintaux de farines « bio »).

Le bilan de la Politique Agricole Commune, depuis que celle-ci existe, me paraît positif. L'Union Européenne a contribué à la préservation d'une agriculture souvent menacée de disparition dans la plupart des pays concernés.

Elle a permis une modernisation des exploitations et une réforme des différentes filières aujourd'hui plus compétitives.

La Politique Agricole Commune est aujourd'hui à la croisée des chemins, tiraillée entre la volonté des uns d'ouvrir toujours plus les marchés à la concurrence des pays étrangers à l'Union Européenne, et le désir des autres de mieux préserver notre environnement. Son devenir suscite de nombreuses interrogations, voire des inquiétudes...

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une très grande fluctuation des marchés, qui ne nous permet pas d'imaginer le devenir de la filière céréalière à court et à moyen terme.

La reprise des exploitations est également un enjeu fort à moyen terme. En raison des incertitudes qui pèsent sur l'agriculture et parce que nos métiers sont souvent contraignants, nous devons faire face enfin à une réelle crise des vocations.



Les moissons.
© « Dijon Céréales ».

« La Feuille » n°7, deuxième trimestre 2010. « L'agriculture durable : la préservation des terres agricoles ».



Dominique Chalumeaux,
président de la
Chambre
Départementale
d'Agriculture
du Jura.

« Pour tous les agriculteurs de notre planète, l'enjeu est de nourrir, avec des produits de qualité, une population mondiale qui pourrait être de neuf milliards d'êtres humains en 2050. »

L'Europe en général et la France en particulier bénéficient globalement d'un climat plutôt tempéré favorable à l'agriculture, mais aussi de terres dans l'ensemble productives.

En France, le foncier est également particulièrement bien structuré. Le statut du fermage que le monde entier nous envie est véritablement « révolutionnaire », car il offre de solides garanties aux locataires. L'arsenal législatif et réglementaire en vigueur chez nous et des organismes spécifiques, les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), contribuent en outre à une bonne gestion des terres agricoles. Enfin, nos productions sont généralement de qualité, et la main d'œuvre française est très qualifiée.

Pour tous les agriculteurs de notre planète, l'enjeu est de nourrir, avec des produits de qualité, une population mondiale qui pourrait être de neuf milliards d'êtres humains en 2050. Or, la surface des sols exploités par l'agriculture est partout en diminution constante. Dans notre pays, cette consommation de l'espace équivaut, tous les 4 ans, à la superficie agricole d'un département comme le Jura. À l'échelle planétaire, ce constat très préoccupant sera aggravé par les changements climatiques.

Les signataires de La charte « Agriculture Urbanisme et Territoires » peuvent être fiers du travail accompli. Il ne s'agit cependant que d'une première étape. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) de Lons et de Dole devraient permettre également de mieux maîtriser la consommation de l'espace.

L'agriculture souffre aussi de la mondialisation. Les cours du blé, du maïs ou du soja sont fixés à Chicago.

En Europe, l'agriculture fut protégée durant des décennies par la Politique Agricole Commune (PAC). Toutefois, elle n'est pas appliquée de la même manière chez nous et chez ceux qui ont adhéré à l'Europe dernièrement.

Deux conceptions très différentes de la PAC s'affrontent aujourd'hui, et son devenir est pour nous un enjeu majeur. Elle doit rester pour les uns un outil efficace de promotion d'une agriculture « durable » et de qualité. La France s'exprime pour une PAC qui privilégie la sécurité alimentaire des 500 millions de consommateurs européens. Pour d'autres, elle doit céder la place à une forme de libéralisme, qui consisterait par exemple à remplacer les aides aux cultures par une subvention unique à l'hectare, et à laisser aux exploitants le libre choix de ce qu'ils doivent produire, en fonction des « signaux » des marchés,...

Bâtir ensemble une agriculture un peu plus « durable » a un coût, qui ne doit pas grever la compétitivité des exploitations.

Le « Grenelle Environnement » est une étape décisive en matière de prise en compte de notre environnement, et il ne s'agit pas de revenir à « la case départ ». Il convient simplement de promouvoir un développement durable qui ne menace pas la viabilité économique de nos exploitations.

L'enjeu est aussi de convaincre nos partenaires d'adopter les mêmes politiques environnementales que nous.

C'est à cette seule condition que des mesures importantes, comme par exemple la « taxe carbone », auront une chance d'être supportées par nos entreprises, et donc de voir le jour et d'être couronnées de succès.



Le mitage des terres agricoles.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.

« La Feuille » n°7, deuxième trimestre 2010. « L'agriculture durable : la préservation des terres agricoles ».



Frédéric Cautain,
directeur du
Service
Départemental
du Jura de
la SAFER.

C'est la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 qui est à l'origine de la création des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), dont la mission première était initialement d'acquérir, afin de les rétrocéder, des terres ou des exploitations mises en vente par leurs propriétaires. Les SAFER sont des sociétés anonymes à but non lucratif, placées sous la double tutelle des Ministères de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et des Finances.

La priorité de la SAFER est de contribuer à la transmission des exploitations en vente, laitières pour la plupart, à des agriculteurs qui s'installent ou qui souhaitent disposer de terres agricoles supplémentaires. L'enjeu est d'œuvrer à la pérennité de l'agriculture, en assurant la succession de ceux qui quittent la profession. Nous achetons des biens et nous les revendons ensuite à des exploitants. Dans l'écrasante majorité des cas, la SAFER intervient à l'amiable. Elle ne fait usage de son droit de préemption que 10 à 20 fois par an en Franche-Comté.

Celui qui cède son outil de travail est rarement propriétaire des terres qu'il exploite. L'enjeu est de convaincre l'ensemble des propriétaires des terres de l'exploitation de les louer à celui qui reprend la ferme.

Nos candidats sont souvent des jeunes qui souhaitent s'installer et reprendre par exemple l'exploitation familiale, mais aussi des personnes parfois plus âgées qui, vers la quarantaine, souhaitent se reconverter.

Nous nous entretenons avec chaque candidat afin de vérifier en particulier ses motivations, ses compétences techniques et la viabilité économique de son projet.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ODASEA) qui dépend de la Chambre Départementale d'Agriculture.

La SAFER contribue également au développement de la filière forestière. Elle intervient afin de transmettre les fonds boisés en vente à des professionnels offrant de réelles garanties en matière de gestion et d'exploitation.

La SAFER peut également acquérir et rétrocéder, par exemple à une collectivité territoriale ou à une association, des biens, agricoles ou non, dans le but de contribuer à la protection et à la mise en valeur des paysages et des milieux naturels.

La préservation du foncier agricole est un enjeu considérable en France comme partout ailleurs. Le foncier dédié à l'agriculture est d'autant plus vulnérable que son prix est bas.

Ainsi, dans le Jura, le prix du foncier n'est malheureusement pas un facteur susceptible de limiter la consommation de l'espace, au contraire, car le changement de destination des terres agricoles permet à leurs propriétaires de réaliser une importante plus-value.

Les acteurs jurassiens concernés ont été exemplaires et courageux d'être parmi les premiers en France à rédiger ensemble et à signer une charte « Agriculture, Urbanisme et Territoires ». Je suis convaincu que cet outil va nous permettre de réduire efficacement la consommation de l'espace, et de préserver ainsi le foncier agricole. La charte n'est toutefois qu'une première étape.



Exploitation agricole.
© DDT du Jura. F. Neret.

« La priorité de la SAFER est de contribuer à la transmission des exploitations en vente, laitières pour la plupart. L'enjeu est d'œuvrer à la pérennité de l'agriculture, en assurant la succession de ceux qui quittent la profession. »

« La Feuille » n°8, troisième trimestre 2010. « L'agriculture durable : les circuits courts alimentaires ».



Emmanuel Kovarik, maraîcher, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) du Sud Revermont.

« Avec les consommateurs, les producteurs sont les grands bénéficiaires des circuits courts de proximité. »

Je n'étais pas particulièrement prédisposé à devenir un jour paysan. J'ai travaillé à Besançon dans le milieu associatif (éducation au développement durable et à la solidarité internationale).

C'est notamment cette expérience professionnelle antérieure qui m'a conforté dans ma conviction que notre modèle économique et social de production et de consommation n'était pas durable. C'est en particulier ce qui m'a amené à changer de vie, à faire le choix de cultiver des légumes biologiques et de les commercialiser dans le cadre de circuits courts de proximité.

Il est en effet absurde d'importer de l'ail de Chine, des oignons d'Australie au mois de janvier ou des cerises d'Argentine en hiver, même si elles sont issues de l'agriculture biologique. Ces échanges commerciaux que rien ne justifie (nous sommes capables de cultiver les mêmes produits, lorsque c'est la saison pour le faire), sont l'un des effets pervers de la mondialisation. Ils ont un coût environnemental, économique et social.

Avec les consommateurs, les producteurs sont les grands bénéficiaires des circuits courts de proximité. Ils retrouvent la maîtrise de leurs production et de sa commercialisation. Ils font l'économie des marges parfois exorbitantes qui profi-

tent aux grossistes et à la grande distribution, et ils bénéficient ainsi d'un revenu décent. Nos clients disposent quant à eux de légumes et de fruits dont la fraîcheur est irréprochable. En outre, la vente directe génère du « lien social ».

L'AMAP du Sud Revermont a une organisation qui ne diffère pas de celle des autres structures similaires. Il s'agit d'une association. Chaque adhérent reçoit un panier hebdomadaire (ou un demi-panier) pendant 46 semaines sur les 52 que compte une année complète.



**Exploitation d'E. Kovarik.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.**

Je pratique une agriculture biologique et je suis certifié « bio », depuis mon installation et pour l'ensemble de ma production. De plus, j'ai obtenu cette année le label « Demeter », car je suis également en biodynamie. Les deux tiers de la surface que je cultive sont consacrés aux légumes (15 à 18 tonnes par an), le reste aux fruits rouges : fraises, framboises, cassis, groseilles, mûres (600 à 700 kilos par an).

Outre les paniers réservés aux adhérents de l'AMAP, je vends une partie de mes légumes le samedi matin au marché de Saint-Amour.

Je vends aussi en direct à la ferme. Enfin, le magasin de produits biologiques de Lons-le-Saunier, ainsi que deux ou trois restaurateurs localement implantés, m'achètent des légumes et des fruits rouges.

Certes, lutter contre les effets pervers de la mondialisation est une chose, la remettre fondamentalement en cause en est une autre. À l'échelon national, le « Grenelle environnement » n'a très certainement pas débouché sur les résultats que certains attendaient. Il n'empêche. Des mesures très concrètes ont été prises, c'est un premier pas.

L'écologie ne prendra peut-être pas la voie que j'aurais souhaitée, mais elle est devenue une priorité et il sera difficile de revenir en arrière.



**Les courges d'Emmanuel.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.**

« La Feuille » n°8, troisième trimestre 2010. « L'agriculture durable : les circuits courts alimentaires ».



Didier Thévenet,
directeur
du restaurant
municipal de
Lons-le-Saunier.

« Contribuer
au
développement
de l'agriculture
biologique
dans le cadre
des circuits
courts que
nous mettons
en place est
notre
deuxième
priorité. »

Depuis le 1^{er} juin de cette année, 5 000 repas sont préparés tous les jours. La protection des puits de captage de Villevieux, qui alimentent le bassin lédonien en eau potable, est à l'origine de notre implication en matière de circuits courts alimentaires.

Depuis 10 ans, notre pain est 100% « bio » et il s'inscrit dans le cadre d'une filière courte d'approvisionnement. Il est fabriqué exclusivement à partir de farines biologiques comtoises ; nous savons que celles-ci proviennent à 80% du blé cultivé dans la plaine de Villevieux.

Depuis 2005, nous achetons à l'École Nationale de l'Industrie Laitière (ENIL) de Poligny toute la gamme des fromages locaux que l'école fabrique (Comté, Grimont, Morbier et Polinois), ainsi que les yoghourts, nature ou aromatisés, dont nous avons besoin (ils sont tous « bio » depuis 2007).

Avec plusieurs acteurs concernés par le sujet, en particulier la Chambre d'Agriculture, nous avons également mis en place un circuit court d'approvisionnement du restaurant municipal en viande de bœuf. Ainsi, le bœuf que nous cuisinons désormais provient exclusivement de troupeaux élevés dans le Jura, mais il est aussi en totalité certifié « bio ».

Différentes actions de communication nous ont permis de rencontrer Christopher Richardson, un jeune qui souhaitait produire des légumes « bio ». Il s'est installé depuis deux ans.

Les carottes, les navets, des choux, etc. que nous lui achetons s'ajoutent aux pommes de terre que nous vend depuis plusieurs années déjà un autre maraîcher. Ces deux jeunes ont créé chacun une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).

Parfois, « le hasard fait bien les choses ». Propriétaire, sur le coteau de Perigny, d'un verger qu'il n'exploitait pas, un client qui déjeune tous les jours au restaurant municipal est venu me voir il y a deux ans pour me proposer ses pommes. Nous lui achetons ses fruits.

Notre préoccupation première n'est pas la valorisation médiatique de nos actions, mais simplement de proposer à nos clients des produits locaux. Contribuer au développement de l'agriculture biologique dans le cadre des circuits courts que nous mettons en place est notre deuxième priorité. Au mois de mai dernier, la part du « bio » dans nos repas était déjà d'environ 20%.

En 2010, le « bio » devrait représenter 30% des produits que nous cuisinons et que nous proposons à nos clients.

L'implication des décideurs politiques est déterminante afin de promouvoir les circuits courts. Il est également indispensable de disposer de techniciens motivés, dynamiques et disponibles. En outre, le développement des filières de proximité est subordonné à la présence localement d'agriculteurs à l'écoute des besoins de leurs clients, et en particulier de la restauration collective.

Nous sommes confrontés aujourd'hui aux exigences d'un code des marchés publics qui n'est pas adapté à la nécessaire promotion des filières de proximité.

Nous souhaiterions enfin mettre en place une légumerie « bio », dont les salariés seraient recrutés dans le cadre des emplois de réinsertion ou d'un atelier protégé.



Conditionnement des repas.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.

« La Feuille » n°9, quatrième trimestre 2010. « La biodiversité ».



Eric Chaput,
Catherine Bahl,
ADAPEMONT,
site « Natura
2000 » de la
Petite Montagne.

Une démarche européenne de préservation de la biodiversité. Pour enrayer l'érosion de la biodiversité, qui s'est accélérée de manière très préoccupante au cours des dernières décennies, l'Union Européenne a identifié plus de 200 types de milieux naturels remarquables, 200 espèces animales et 500 de plantes, dont la conservation doit être une priorité pour les États membres.

En 1979, elle a adopté la directive « Oiseaux » et en 1992 celle dite « Habitats » (les biotopes de la faune et de la flore). Ces deux textes fondateurs ont permis d'instaurer des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), qui constituent le réseau européen « Natura 2000 » d'espaces naturels à protéger.

Il s'agit de concilier les activités humaines et la préservation de la biodiversité en développant une synergie entre l'environnement, la vie sociale et l'économie du territoire. Les deux directives précitées ont été transcrites ensuite en droit national par chaque pays de l'Union.

En France, c'est la voie contractuelle qui a été privilégiée. Ainsi, il a été décidé qu'un comité de pilotage (COPIL) serait créé pour chaque site et qu'un opérateur serait désigné.

En étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, celui-ci est chargé de rédiger le document d'objectifs (DOCOB) qui, à partir d'un diagnostic, définit des enjeux et des priorités, ainsi que des mesures à mettre en œuvre afin de contribuer à la conservation des milieux naturels et des espèces. Seules les opérations qui ont fait l'objet d'une fiche « actions » dans le document peuvent être subventionnées, dans le cadre de contrats.

Les enjeux du territoire.

La Petite Montagne est riche de milieux naturels remarquables, nombreux et très diversifiés : pelouses sèches, prairies naturelles, cours d'eau et zones humides, habitats rocheux et forêts.

Le site « Natura 2000 » de la Petite Montagne est concerné par les dispositions de la directive « Habitats » depuis sa création en 1998, mais aussi par celles de la directive « Oiseaux » depuis 2006.

Le principal enjeu identifié à court terme dans le document d'objectifs est la conservation d'un réseau fonctionnel de pelouses sèches.

La conservation des prairies naturelles fauchées est une autre problématique préoccupante pour les milieux ouverts.

D'autres enjeux forts identifiés dans le DOCOB portent sur la protection et la restauration des ruisseaux, des zones humides et de leurs continuités écologiques.

Quelques difficultés à surmonter.

La procédure de contractualisation est très lourde. De manière plus générale, « Natura 2000 » est un outil dont le dispositif financier ne suffit pas à lui seul pour préserver des milieux naturels d'intérêt communautaire.

Enfin, nous devons composer avec les incertitudes concernant, d'une part, le devenir de la Politique Agricole Commune, et donc des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) et, d'autre part, l'évaluation des incidences des projets (aménagement, etc.) sur les milieux naturels, la faune et la flore.



Pie-grièche écorcheur.
© Jean-Philippe Paul.

« La Petite Montagne est riche de milieux naturels remarquables, nombreux et très diversifiés : pelouses sèches, prairies naturelles, cours d'eau et zones humides, habitats rocheux et forêts. »

« La Feuille » n°9, quatrième trimestre 2010. « La biodiversité ».



Arnaud Piel,
Direction
Régionale de
l'Environnement,
de
l'Aménagement
et du Logement
de Franche-Comté.

« Il faut des réservoirs de diversité biologique, mais il est indispensable aussi d'essayer de les maintenir connectés entre eux par des continuités écologiques. »

Les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), de l'Équipement (DRE), ainsi que de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), ont fusionné au début de l'année 2010 pour donner naissance à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Franche-Comté.

Il faut des réservoirs de diversité biologique, mais il est indispensable aussi d'essayer de les maintenir connectés entre eux par le biais de continuums. Ceux-ci constituent le réseau écologique, indispensable aux migrations qui permettent aux espèces de s'adapter aux mutations, conjoncturelles ou structurelles, de leurs habitats.

Les atteintes aux continuités écologiques se sont conjuguées à la dégradation de notre environnement, les pollutions par exemple, ainsi qu'aux changements globaux qui en découlent, notamment les bouleversements climatiques.

La conjonction de ces facteurs peut expliquer la poursuite de l'érosion de la biodiversité, malheureusement encore constatée de nos jours.

La trame verte et bleue du « Grenelle », c'est la transformation d'un diagnostic

concernant le réseau écologique en un document d'aménagement du territoire pour la biodiversité.

Ce document « trame verte et bleue », qui sera revu périodiquement, devra identifier spatialement des enjeux (cartographie des réservoirs de diversité biologique, des continuums), expliquer et justifier les choix et les priorités retenues.



LGV : passage pour la faune.
© DREAL Franche-Comté.

Il devra également proposer des outils pour permettre la prise en compte et la mise en place de projets en faveur des continuités écologiques. Comme beaucoup de documents d'aménagement du territoire, et dans le prolongement du « Grenelle », les trames vertes et bleues doivent être élaborées dans la concertation.

L'élaboration d'une trame verte et bleue, c'est l'occasion de formaliser, dans un document d'aménagement du territoire, un projet concerté pour la biodiversité et pour les continuités écologiques.

C'est aussi une opportunité d'apporter plus de cohérence, et peut-être plus d'efficacité aux projets et aux politiques des différents acteurs régionaux en faveur de la diversité biologique.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) constitue pour la DREAL une priorité pour ces prochains mois.

La loi prévoit une co-élaboration par l'État et par la Région des SRCE d'ici à la fin 2012, dans le cadre d'un processus participatif. Un comité régional réunissant de nombreux acteurs du territoire sera notamment mis en place. À l'échelon local, de nombreux acteurs du territoire franc-comtois réfléchissent déjà à la définition de leur trame verte et bleue (dans le cadre des SCoT par exemple).

Un effort de communication devra être consenti afin d'expliquer comment il est possible d'agir en faveur de la biodiversité par le biais du maintien des continuités écologiques.



A36 : suivi de la faune.
© DREAL Franche-Comté.

« La Feuille » n°10, premier trimestre 2011. « Pour des territoires durables : le massif jurassien ».



Michel Cothenet,
DATAR,
commissaire à
l'aménagement
du massif
du Jura.

« Le Jura est
très
certainement
le plus
homogène
des massifs
français.
Même s'il
existe des
disparités, il
dispose de
nombreux
atouts. »

La Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale est l'héritière de la DATAR créée en 1963. Il s'agit d'un service de l'État.

À l'échelon local, les préfets de région, assistés par les Secrétaires Généraux pour les Affaires Régionales (SGAR), sont les relais et les interlocuteurs privilégiés de la DATAR, qui ne dispose d'aucun service déconcentré, à l'exception des commissariats de massif.

Le Jura est très certainement le plus homogène des massifs français. Il est essentiellement rural. Même s'il existe des disparités (sa partie sud est plus abrupte, plus boisée, et elle souffre un peu plus de la déprise agricole), le massif jurassien dispose de nombreux atouts. Le dynamisme de sa démographie tout d'abord est conforté par l'accueil de très nombreux frontaliers qui travaillent en Suisse.

Le Jura bénéficie d'une sylviculture et d'une agriculture performantes. La qualité de la production agricole se traduit par de nombreuses Appellations d'Origine Contrôlée (AOC).

Les activités industrielles du massif jurassien représentent quant à elles 25% des emplois, contre à peine 15% pour l'ensemble de la France.

Enfin, les acteurs concernés ont su diversifier l'économie locale en développant le tourisme.

Le Jura souffre cependant d'un déficit de notoriété sur le plan touristique. Son altitude moyenne plutôt modeste peut également constituer un handicap. L'enneigement ne sera en effet jamais le même que dans les stations de haute montagne des Alpes et des Pyrénées.

À l'instar des autres massifs dotés d'un commissariat, le nôtre dispose d'un schéma interrégional d'aménagement et de développement, qui précise les enjeux et les perspectives en la matière.



Le Jura en hiver.
© Michel Cothenet.

Plus détaillée, la convention de massif est un document contractuel signé par l'État, par les régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, mais aussi par les départements concernés. Elle précise les actions qui ont été retenues pour le développement de la montagne jurassienne. Elle définit également les financements apportés par chacun.

70% environ des fonds communautaires et de l'État gérés par le commissariat de massif concernent le tourisme.

Notre politique en faveur de l'agriculture comporte deux volets principaux : la recherche en matière de lutte contre le campagnol terrestre, et la diversification des activités agricoles en zone de montagne.

Parce qu'elle constitue une ressource locale essentielle, la forêt bénéficie enfin de nos interventions en faveur d'actions qui permettent de conforter l'ensemble de la filière bois.

Dans le cadre de notre politique de développement de la montagne, les aides relatives aux services concernent essentiellement les études, mais aussi quelques actions concrètes.

Les paysages du Jura sont le reflet de l'identité locale. Ils constituent un atout majeur pour le tourisme, et leur entretien contribue à la préservation de la biodiversité. Grâce à l'élevage, le territoire bénéficie encore d'un bon équilibre entre espaces ouverts et boisés. C'est notamment pour cette raison que nous aidons les associations pastorales par exemple, ou les communes, à financer les travaux nécessaires à l'exploitation de prairies.

« La Feuille » n°10, premier trimestre 2011. « Pour des territoires durables : le massif jurassien ».



Jean-Gabriel Nast,
président du Parc
Naturel Régional
du Haut-Jura.

Créés en 1967, les parcs naturels régionaux sont des territoires habités, essentiellement ruraux, caractérisés par des paysages, des milieux naturels, un patrimoine culturel et des savoir-faire particulièrement riches, mais dont l'équilibre est fragile. La France compte aujourd'hui 46 PNR. Ils couvrent environ 7 millions d'hectares, soit à peu près 13% du territoire national.

Les parcs naturels régionaux sont des collectivités territoriales, plus précisément des syndicats mixtes.

Comme tous les autres PNR de France, le nôtre est avant tout un territoire de projets. Il est un extraordinaire catalyseur pour toutes les actions que les collectivités souhaitent entreprendre. Le maître d'ouvrage, par exemple une commune du parc, apporte sa part d'autofinancement à l'opération envisagée (entre 20 et 30% du coût de celle-ci). Nous nous chargeons ensuite de trouver le complément.

À l'instar de tous les autres parcs naturels régionaux, celui du Haut-Jura est aussi une terre d'innovations et d'expérimentations.

Le PNR du Haut-Jura a engagé de très nombreux programmes d'actions depuis sa création, par exemple le contrat de rivière Bienne.

L'atelier des savoir-faire à Ravilloles est également un beau succès. Le parc a également apporté sa contribution à la création du musée de la lunetterie à Morez.



Viaducs à Morez.
© PNRHJ. J. Carrot.

Un parc naturel régional n'est pas une collectivité territoriale classique et pérenne, à l'instar d'une commune. C'est un syndicat mixte dont l'existence est remise en cause tous les 12 ans, lors de la révision de sa charte.

La nouvelle charte du parc est composée de trois parties qui correspondent aux trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et le volet social. L'urbanisme frugal occupe une place importante dans notre nouvelle charte.

Les enjeux du territoire. Les changements climatiques, notamment l'enneigement plus irrégulier qu'autrefois, ont déjà un impact sur les activités touristiques qu'il faut impérativement diversifier.

Notre industrie est d'autant plus fragile qu'il s'agit du secteur qui souffre le plus dans les pays développés.

Le désenclavement est un autre défi que nous devons relever. Je ne vous parle pas nécessairement des routes. Je pense également au très haut débit.

Le maintien des services en milieu rural est l'une des réponses que nous devons apporter aux évolutions démographiques et sociales de notre territoire.

S'il n'y a pas de paysans, il n'y a pas de paysages. Nos agriculteurs ne sont pas seulement des exploitants. Ils façonnent nos sites identitaires et ils produisent des « valeurs » culturelles. Si la gastronomie française a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est aussi grâce à eux. Le mérite n'en revient pas uniquement à nos grands chefs.



Une montbéliarde.
© PNRHJ. L. Gaignerot.

« Comme tous les autres PNR de France, le nôtre est avant tout un territoire de projets. Il est aussi une terre d'innovations. »

« La Feuille » n°11, deuxième trimestre 2011. « Pour des territoires durables : l'atelier du Pays de Salins-les-Bains ».



Pascal Bérion,
maître de conférences,
laboratoire
ThéMA,
CNRS,
université de
Franche-Comté.

« Je revendique la nécessité de développer des territoires productifs, où les filières les plus dynamiques sont celles qui conçoivent et qui fabriquent. »

Un territoire c'est une aire de projets « portés » par certains acteurs. Il faut prioritairement soutenir les activités localement implantées et qui sont l'une des richesses essentielles d'un territoire.

La mondialisation transforme le travail en une espèce d'abstraction. Dans ce contexte marqué par l'uniformisation et par une banalisation croissante, il convient d'identifier la meilleure manière de se différencier des autres territoires, afin de créer des richesses et de valoriser finalement des individus plutôt que des actionnaires. C'est le seul avenir « durable » pour les économies postindustrielles.

Sur le plan économique notamment, la dynamique d'un territoire est d'abord fondée sur ses forces endogènes, c'est-à-dire sur les atouts qui lui sont propres, mais également sur sa capacité à « se connecter » avec les espaces voisins.

La dimension sociale des projets est aussi importante que leurs aspects économiques. Pour être durables, les territoires doivent en effet prendre en compte le bien-être de la population. La lutte contre la pauvreté et les exclusions, ainsi que l'éducation, sont des enjeux essentiels.

C'est aussi le cas du maintien des personnes âgées à domicile, qui est l'un des sujets de société majeurs auxquels nous sommes confrontés.

La Franche-Comté est une petite région sur le plan démographique, économique et politique. Toutefois, elle est riche de filières économiques durables.

Je pense tout d'abord aux productions fromagères du massif jurassien. À l'instar des filières fromagères, la viticulture jurassienne a elle aussi un caractère plutôt « durable ».

Avec notamment les microtechniques, la lunetterie, le jouet, ou encore l'automobile par exemple, l'industrie et l'artisanat sont également deux atouts majeurs pour l'économie locale. Il faut bien avoir à l'esprit que la Franche-Comté est l'une des dernières grandes régions industrielles des pays occidentaux.

Il ne s'agit pas de refuser la mondialisation, mais de trouver notre place dans une économie mondialisée en faisant valoir nos spécificités. Je revendique la nécessité de développer des territoires productifs, où l'économie locale ne se contente pas de gérer et de vendre, mais où les filières les plus dynamiques sont celles qui conçoivent et qui fabriquent.

En Franche-Comté, nous avons encore cette capacité-là. Nous sommes riches de produits à forte identité territoriale. Parce qu'ils sont estampillés « faits ici » et de qualité, nous sommes capables de les vendre, généralement à des prix qui garantissent une rémunération satisfaisante aux acteurs économiques concernés.

Il ne semble pas pertinent aujourd'hui de chercher à se diversifier en misant sur des activités tertiaires. Il est incomparablement plus intéressant d'imaginer et de mettre en œuvre des stratégies industrielles de conception, de fabrication et de diffusion de la production locale, notamment dans les domaines des microtechniques, de la lunetterie, du jouet, etc.

J'ai bon espoir que les crises des matières premières que nous connaissons aujourd'hui permettent de redécouvrir les vertus d'une économie territoriale « durable ».



Made in Jura.
© Prêt J. Simon (CG 39).

« La Feuille » n°11, deuxième trimestre 2011. « Pour des territoires durables : l'atelier du Pays de Salins-les-Bains ».



Claude Romanet,
maire de Pretin,
président de la
communauté de
communes du
Pays de
Salins-les-Bains.

**« L'atelier du
Pays de
Salins animé
par la DDT
nous a aidés
à conforter la
cohérence de
notre projet
de territoire
et à mieux le
décliner. »**

La communauté de communes existe depuis l'an 2000. Nous avons souhaité tout d'abord préserver le caractère « multiculturel » du Pays de Salins-les-Bains. Le travail en équipe est également l'une des valeurs que nous partageons.

En outre, développer les partenariats a toujours été l'une de nos préoccupations. Pour définir et mettre en œuvre notre projet de territoire « durable », une étroite concertation avec les agriculteurs, les artisans, les commerçants, le monde associatif, les jeunes,..., est en effet indispensable.

Nous sommes enfin très attachés à l'aide que nous apportent les services de l'État. Je pense bien sûr à l'atelier du Pays de Salins-les-Bains, mais aussi à la contribution du commissariat à l'aménagement du massif du Jura, dans le cadre du contrat de station thermale et touristique.

Notre priorité est de nous différencier des autres territoires en mettant nos atouts en valeur. Nous avons l'ambition de mieux intégrer notre jeunesse grâce aux politiques culturelles, sportives et de loisirs que nous mettons en œuvre.

Notre cadre de vie en général, et nos paysages en particulier, constituent éga-

lement une ressource essentielle que nous souhaitons mettre à profit de manière durable. Notre contrat de rivière, les efforts consentis pour la collecte et le traitement des déchets, pour ne citer que ces deux exemples, attestent que l'environnement est bien l'une de nos priorités. Le respect de l'environnement a été le fil directeur des aménagements réalisés au mont Poupet.

Nous avons choisi d'inscrire notre projet de territoire dans le cadre plus général du Pays du Revermont. Ainsi, la réouverture des paysages est l'un des volets de notre programme LEADER.

Préserver les terres agricoles est aussi l'une de nos préoccupations. Nous sommes également attentifs à la reprise des exploitations. Enfin, dans le cadre du programme LEADER, le Pays du Revermont contribue à la promotion des circuits courts.

Avec en particulier le centre de réadaptation fonctionnel de Salins-les-Bains, le pôle « santé » est l'un des fleurons de notre territoire.

Les commerces et les services sont un enjeu fort pour un territoire rural comme le nôtre, qui doit relever de très nombreux

défis, à l'instar par exemple du maintien des personnes âgées à domicile.

Notre patrimoine particulièrement riche et varié est un atout majeur pour notre territoire. La saline, dont la gestion est assurée par la commune de Salins-les-Bains, est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2009. La culture est par conséquent un volet essentiel de la politique de notre communauté de communes, mais aussi de notre Pays « d'art et d'histoire ».

Grâce à l'atelier du Pays de Salins animé par la DDT, nous avons eu la chance de bénéficier de l'aide précieuse d'agents de l'État compétents et disponibles. Cette démarche novatrice nous a aidés à conforter la cohérence de notre projet de territoire et à mieux le décliner.



La saline de Salins-les-Bains.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.

« La Feuille » n°12, troisième trimestre 2011.

« Pour des territoires durables : les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ».



Claude Chalon,
président de la
Communauté
d'agglomération
du Grand Dole.

Né le 1^{er} janvier 2008 de la fusion de deux communautés de communes, celle du Jura entre Serre et Chauvigney et celle du Jura dolois, le Grand Dole est à mi-chemin entre Besançon et Dijon. La proximité de ces deux grandes villes a bien évidemment des incidences sur le quotidien des habitants de notre territoire, mais aussi sur les perspectives de développement de celui-ci.

Nos concitoyens confondent très souvent les communautés d'agglomération avec les grandes villes et leurs banlieues. La nôtre est un territoire à la fois urbain et rural.

Pour ses deux puissantes voisines, notre agglomération est « un réservoir de main d'œuvre », mais elle ne peut bien évidemment pas se satisfaire de cette fonction. Il nous appartient de renforcer son attractivité. C'est la vocation de notre pôle dédié à l'innovation environnementale et énergétique.

Le développement durable et ses trois piliers, environnemental, économique et social, sont indissociables de notre projet de territoire. Nous sommes tout d'abord très attentifs à la préservation de nos milieux naturels. L'éducation à l'environnement est également l'une de nos préoccupations majeures.

Nous allons mettre en œuvre un ambitieux programme d'isolation des toitures des locaux communaux, notamment des écoles.

Nous avons l'ambition de mettre en place un pôle d'excellence en matière de services à la personne. C'est notamment pour cette raison que nous avons fait le choix de développer des transports en commun qui structurent notre territoire.

Nous sommes également compétents en matière d'activités périscolaires (nous disposons de 36 points d'accueil), d'équipements ludiques (9 centres de loisirs) et sportifs.



Dole : les quais du Doubs.
© Studio Vision.
Prêt : Grand Dole.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de notre SCoT a été achevé par le bureau d'études il y a un moment déjà. Il s'agit d'un acquis précieux, car il a inspiré l'ensemble de nos politiques. Notre objectif est désormais d'achever le Document d'Orientations Générales (DOG).

Dès que le SCoT sera approuvé, il conviendra ensuite d'engager sa révision afin de prendre en compte les dispositions de la loi dite « Grenelle 2 ». Le premier enjeu de la révision sera la définition d'un périmètre élargi pertinent. La notion de bassins d'emploi est importante.

Un périmètre du SCoT qui correspondrait grosso modo à celui du Pays me semble cohérent.

Travailler demain à la révision de notre SCoT, dont le périmètre aura été préalablement élargi, nous conduira à nous interroger sur la meilleure manière de vivre ensemble. L'enjeu sera notamment d'identifier les secteurs qui seront amenés à se développer.

Un projet de développement durable doit se traduire par des règles, en particulier en matière d'urbanisme et de consommation de l'espace, mais il doit aussi produire de l'attractivité. Enfin, je conclurai en rappelant qu'un SCoT est un outil indispensable à la mise en œuvre d'un projet de territoire, mais qu'une politique foncière l'est également. En matière d'urbanisation et de consommation de l'espace par exemple, il ne sert à rien de définir des règles, si vous ne disposez pas de la maîtrise foncière nécessaire pour les appliquer.

« Un SCoT est un outil indispensable à la mise en œuvre d'un projet de territoire, mais une politique foncière l'est également. »

« La Feuille » n°12, troisième trimestre 2011.

« Pour des territoires durables : les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ».



Patrick Elvézi,
président du
syndicat mixte
du SCoT
du Pays lédonien.

« Prendre en compte l'ensemble des enjeux, c'est tout simplement élaborer un projet de territoire. Le SCoT n'est que l'un des outils qui permettent de le mettre en œuvre. »

Le périmètre du SCoT du Pays lédonien a été arrêté par le préfet du Jura en juin 2003. Il s'agit d'un territoire à la fois urbain et rural. Cette dualité est fondamentale. Elle permet de mieux comprendre le contexte local.

Certains trouveront peut-être que notre SCoT manque d'ambition, qu'il est trop consensuel. Toutefois, nous avons souhaité obtenir l'adhésion du plus grand nombre, car c'est à cette seule condition que nous pourrions demain mettre en œuvre notre schéma de cohérence territoriale.

Nous nous sommes efforcés par conséquent de prendre en compte les préoccupations des communes urbaines et rurales.

Le syndicat mixte chargé d'élaborer le schéma de cohérence territoriale du Pays lédonien et de piloter la procédure, a été créé en septembre 2004 par arrêté préfectoral. Le SCoT du Pays lédonien a été arrêté en novembre 2010. Nous espérons approuver le document au plus tard dans le courant du premier semestre de l'année prochaine [2012].

Il nous appartiendra ensuite de réviser le SCoT sans tarder, afin de prendre en compte les observations des personnes publiques associées (les services de

l'État,...), des commissaires enquêteurs, ainsi que les dispositions nouvelles instaurées par la loi « Grenelle 2 ».

Notre territoire se trouve à proximité d'agglomérations importantes : Besançon, Dijon, Bourg-en-Bresse et Lyon au sud, Chalon-sur-Saône. Nous ne sommes pas très loin également de la Suisse, mais aussi de pôles de moindre envergure comme Louhans. Le premier enjeu pour nous est d'affirmer notre identité et d'exister à côté de ces voisins influents.



Lons-le-Saunier. Vue générale.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.

Il s'agit notamment d'améliorer l'attractivité de notre territoire, en préservant notre environnement en général et nos paysages en particulier, car ils constituent l'un de nos atouts majeurs.

Protéger notre cadre de vie, c'est aussi mieux gérer le foncier que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, et c'est renforcer notre trame urbaine.

Le « modèle » de développement qui consiste à répondre à une demande sociale, la maison individuelle avec du terrain autour, le plus souvent à la campagne parce que les parcelles à bâtir sont moins chères, doit être reconsidéré.

Nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de préserver les terres agricoles, ce n'est pas l'ancien directeur de la Chambre Départementale d'Agriculture que je suis qui vous dira le contraire ! L'enjeu est à la fois humanitaire, économique, sanitaire et environnemental.

Améliorer notre attractivité, c'est donc préserver notre agriculture, développer notre capacité à accueillir de nouvelles entreprises, conforter les transports et les services à la population. Prendre en compte l'ensemble de ces enjeux, c'est tout simplement élaborer un projet de territoire. Le SCoT n'est que l'un des outils qui permettent de le mettre en œuvre. Un SCoT n'a de sens que s'il est accepté par les élus et par la population, qui doivent se l'approprier. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas le mettre en œuvre. Enfin, il me semble que les structures comme celle que je préside actuellement, pourraient évoluer pour porter un jour un projet de territoire durable au sens « Grenelle » du terme, et pas seulement un SCoT.

« La Feuille » n°13, quatrième trimestre 2011. « La gestion durable de la forêt. ».



Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).

« L'Office National des Forêts est un établissement public à caractère industriel et Commercial. Sa mission première est la gestion des forêts publiques. »

L'Office National des Forêts (ONF) est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) créé en 1964. Sa mission première est la gestion des forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités, essentiellement les communes.

En France métropolitaine, les forêts domaniales et communales couvrent respectivement 1,8 million et 2,7 millions d'hectares. Elles représentent environ 30% de la forêt française, soit 8% du territoire national. Elles relèvent du régime forestier instauré par le Code forestier en 1827, qui confie à l'ONF la mission de valoriser ce patrimoine boisé public.

Notre rôle est avant tout d'assurer la production de bois pour favoriser l'approvisionnement des entreprises de la filière, de protéger les espaces sensibles, de préserver les milieux naturels et la biodiversité, d'accueillir le public dans les forêts que nous gérons. L'Office vient de renouveler un contrat avec l'État pour la période 2012-2016, qui confirme les missions essentielles de notre établissement, et réaffirme notre rôle dans la gestion durable des forêts publiques.

L'agence du Jura gère 126 000 hectares de forêts publiques, domaniales et communales.

Nous disposons d'une sècherie, unique en France, installée sur le territoire communal de Supt. Elle nous permet de récolter, de trier et de sécher les graines des principales essences de feuillus et de résineux, qui sont vendues ensuite à des pépiniéristes.

Dans notre département, les peuplements forestiers sont également très divers et varient avec l'altitude. En plaine, ils sont majoritairement constitués de feuillus, notamment de chênes. Sur les plateaux, la forêt s'enrichit progressivement en résineux. Dans le Haut-Jura, les conifères, sapins et épicéas, prédominent.

Le département est riche de plusieurs forêts renommées à l'échelon national. Celle de Chaux tout d'abord est le deuxième massif de feuillus en France par son étendue. Il couvre en effet 23 000 hectares. Les massifs du Risoux et du Massacre abritent de nombreuses espèces d'oiseaux protégées : le grand tétras, la gelinotte des bois, la chevêchette d'Europe (une petite chouette de la taille d'un étourneau), etc... Quant à la forêt de la Joux, elle est l'une des plus belles saponnières de France.

Nous commercialisons chaque année de l'ordre de 600 000 m³ de bois, dont 110 000 m³ exploités dans le cadre de l'affouage, pour

le chauffage des habitants des communes.

La desserte des massifs boisés est l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour l'exploitation du patrimoine que nous gérons. Nous tentons également d'adapter les peuplements forestiers aux changements climatiques. Le renouvellement délicat des peuplements est aussi une difficulté.

Notre mission est de dialoguer avec tous les acteurs concernés, de prendre en compte les avis et les intérêts de chacun, et de faire la synthèse de l'ensemble des enjeux pour les forêts qui relèvent de notre responsabilité.

Il s'agit de trouver des compromis satisfaisants, avec pour objectif une gestion durable de ce patrimoine. Ce rôle d'« ensemblier », souvent complexe, est l'un des attraits les plus forts de notre métier.



Agent de l'ONF au travail. © ONF.

« La Feuille » n°13, quatrième trimestre 2011. « La gestion durable de la forêt. ».



François Lacroix,
directeur de
l'antenne
jurassienne du
Centre Régional
de la Propriété
Forestière de
Franche-Comté.

« Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public national. Sa mission est de contribuer au développement de la forêt privée. »

Dans le Jura, la forêt privée couvre 102 000 hectares. Contrairement à ce que certains imaginent souvent, elle est composée de plus de feuillus (60%) que de résineux (40%).

Elle est très morcelée dans le Jura, et elle est insuffisamment desservie par les voiries nécessaires à son exploitation.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est un établissement public national. Sa mission est de contribuer au développement de la forêt privée par des actions d'animation, de coordination, de recherche, de formation, de diffusion des connaissances,... Le CNPF regroupe 18 Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF). Nous travaillons aussi avec de nombreux partenaires : l'Office National des Forêts chargé de la gestion de la forêt publique, l'association départementale des communes forestières (COFOR) et la Direction Départementale des Territoires (DDT),...

L'outil majeur de l'orientation de la gestion du patrimoine boisé privé est le plan simple de gestion. Le Code des bonnes pratiques sylvicoles permet à ceux qui possèdent des petites parcelles de s'engager à mettre en œuvre une gestion durable de leur patrimoine.

En Franche-Comté, la formation des propriétaires se traduit tous les ans par l'édition d'une plaquette. Dans chaque département, nous proposons des réunions dont les thèmes varient. Nous disposons aussi d'un référentiel technique de 200 placettes réparties dans toute la région. Il s'agit de petites parcelles qui font l'objet d'expérimentations, concernant par exemple la culture du merisier,...

Pour regrouper les propriétaires, nous contribuons tout d'abord à des restructurations foncières qui reposent sur le volontariat des intéressés.

La desserte collective des forêts peut relever de la maîtrise d'ouvrage des communes. Elle peut aussi se faire par le biais d'associations libres, ou d'associations syndicales autorisées.

Nous sommes à l'origine des Plans de Développement de Massifs (PDM). Ils mobilisent tous les moyens d'animation au profit des massifs forestiers les plus importants, sur une surface de l'ordre de 5 000 hectares.

La France est le premier pays producteur de feuillus en Europe, mais le marché des essences de ce type est en baisse constante. La France exporte trop de

bois bruts ou de première transformation, pour importer des produits finis à haute valeur ajoutée.

Dans le Jura, le repeuplement de nos forêts, en particulier la régénération naturelle, ainsi que la préservation de la futaie jardinée, très favorable aux paysages et à la biodiversité, sont deux enjeux importants. Il me semble également que le développement des contrats d'approvisionnement, qui profitent à l'ensemble de la filière, est l'un des défis que nous devons relever.

Le CRPF devra poursuivre les actions engagées depuis des décennies déjà au profit de l'ensemble des acteurs de la forêt privée. La motivation de nos agents devra l'emporter sur la réduction de nos moyens. En France, trois millions de propriétaires comptent sur nous, et nous ne pouvons pas les abandonner. L'économie forestière de notre pays en dépend.



Travaux forestiers.
© DDT du Jura. J-L. Gomez.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU JURA.

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Gérard Perrin.

COMITÉ DE RÉDACTION :

Claude Borcard, Jean-Luc Gomez.

CRÉDITS PHOTOS :

« Agate Paysages », J. Carrot (prêt : PNR du Haut-Jura), Comité Interprofessionnel des Vins du Jura (CIVJ), Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) de Franche-Comté, Michel Cothenet (DATAR), Jean-Philippe Deslandes (Conservatoire du Littoral), « Dijon Céréales », Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté, L. Gaignerot (prêt : PNR du Haut-Jura), Jean-Luc Gomez (DDT du Jura), Mairie de Domblans, Raymond Michaud, Office National des Forêts, Florence Neret (DDT du Jura), Jean-Philippe Paul, Joël Simon (Conseil général du Jura), Studio Vision (prêt : communauté d'agglomération du Grand Dole).

COMITÉ DE RELECTURE :

Pascal Charlot, Jean-Luc Gomez, Marc Pistoiresi.

MISE EN PAGE :

Jean-Luc Gomez (mise en page du document), Florence Neret (maquette).